



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Justice et injustice spatiales en France et au Royaume-Uni : géopolitique urbaine et immigration post-coloniale

Delphine Papin, docteur en géopolitique de l'Institut français de géopolitique - Université Paris 8, membre du Comité de rédaction de la revue Hérodote, co-auteur de l'ouvrage « le Royaume-Uni ou l'exception britannique »

Jérémy Robine, doctorant à l'Institut français de géopolitique - Université Paris 8, membre du Comité de rédaction de la revue Hérodote

La France et le Royaume-Uni font face à des vagues de violences urbaines sur des territoires qualifiés de « sensible » ou *deprived* qui impliquent des populations souvent issues de leurs anciennes colonies. Ces deux anciennes métropoles d'Empire, aux modèles nationaux différents - universalisme et multiculturalisme - s'interrogent quant au traitement des populations issues de l'immigration postcoloniale ou des *ethnics minorities*. Des deux côtés de la Manche, les élections ont vu s'opposer ceux qui n'envisagent ces populations qu'en terme d'ordre public, ceux qui promeuvent des politiques d'intégration ou d'assimilation, la lutte pour l'égalité, la promotion de la diversité et au multiculturalisme et ceux qui défendent une forme de communautarisme (chacun d'entre eux n'étant pas situé au même endroit de l'échiquier politique selon que l'on se trouve en France ou en Angleterre). Dans tous les cas, la question du traitement de ces populations se pose en termes de traitement « juste » ou « injuste », ce qui se traduit en France par « égal » ou « inégal », et au Royaume-Uni par « équitable » ou « inéquitable ». En France, quelques acteurs n'adhèrent ainsi plus à « l'évidence républicaine » du modèle universaliste. C'est notamment le cas de ceux qui mènent « la guerre des mémoires » et, se fondant sur les injustices passées qu'ils dénoncent, en viennent à revendiquer comme juste un traitement conforme non plus à l'égalité parfaite entre individus abstraits, mais à une logique de réparation « équitable ». Comme si chaque individu ne devait pas être considéré dans l'instant, mais dans le temps, et plus encore, en intégrant les générations qui l'ont précédé, et qu'ainsi l'évaluation du traitement juste ou injuste deviendrait un bilan sur la durée de plusieurs vies. Au Royaume-Uni, la notion de respect de la différence tend de plus en plus vers une forme de « promotion de la différence » — culturelle, ethnique ou religieuse — pour compenser un retard ou des discriminations, conformément à la logique d'équité. Dans les deux pays, le débat sur le traitement juste ou injuste des populations issues de l'immigration — et plus particulièrement de l'immigration en provenance des anciennes colonies — a une forte dimension territoriale, qu'il s'agisse de l'analyse des causes (nature et organisation du logement social, concentration ethnique des populations volontaire pour favoriser l'entraide) ou du traitement (ZEP, politique de la Ville, *Inner city policy*). Les territoires de concentration de ces populations sont marqués du sceau de la ségrégation. En France, elles se concentrent dans les grands-ensembles situés à la périphérie urbaine tandis qu'au Royaume-Uni, elles sont situées dans les quartiers centraux, à proximité des anciens centres industriels. Ainsi, l'argument de la « mise à l'écart » ne tient pas pour les Anglais. C'est avant tout la question de la concentration ethnique et plus particulièrement la concentration d'une seule et même minorité ethnique ou religieuse qui pose des problèmes concrets : logements, mixité scolaire... La dimension territoriale n'est pas la seule, mais elle tient une place importante, notamment au plan des politiques publiques ainsi que dans les discours des acteurs. SOS Racisme, ACLEFEU et certains intellectuels considèrent la ségrégation aux logements comme la source première de discriminations qui frappent les enfants de l'immigration. Toutefois, sur le terrain, les acteurs ne pensent pas principalement les injustices qu'ils subissent en termes territoriaux, ou en tout cas pas directement. Au Royaume-Uni comme en France, c'est la discrimination raciale qui constitue le cœur de l'injustice, que l'inégalité ou l'inéquité territoriale ne font que révéler. En période électorale, la question du traitement juste des populations issues de l'immigration se déplace sur la question de la représentation de ces populations (médias, partis politiques, hautes fonctions administratives ou économiques), ce qui constitue bien une question de justice ou d'injustice. Ainsi en France, la question territoriale est mise au service de la revendication d'une meilleure représentation (qui serait indispensable pour « l'avenir de nos quartiers »). Elle sert à masquer ce qui sinon semblerait bien trop communautariste.